

REGLEMENT

KINTOA KURRI

DIMANCHE 12 OCTOBRE 2025

Article 1 :

Dénomination de la course : KINTOA KURRI – 20,3 km - 1300 m de dénivelé

Article 2 :

Organisée par l'AIBA (Aldudeko Ibarra Beti Aintzina) – Siège social : Bourg - 64430 BANCA.

Article 3 :

Cette course est accessible aux personnes âgées de plus de 18 ans munie d'un certificat médical daté de moins de 1 an de non contre indication de la pratique de la course en montagne en compétition, ou d'une licence sportive permettant cette pratique en compétition.

Article 4 :

Les organisateurs sont assurés à GROUPAMA pour les risques civils mais déclinent toute autre responsabilité. La participation à l'épreuve se fait sous l'entière responsabilité des coureurs avec renonciation à tout recours envers les organisateurs quel que soit le dommage subi ou occasionné. Il est recommandé aux coureurs de souscrire une assurance individuelle accident.

Article 5 :

Les inscriptions se font à l'avance sur internet, ou sur place (Mur à gauche de Banca) le jour de la course à partir de 6H30.

Le départ de la course se fera du bourg de BANCA à 9H. Le prix de l'inscription en ligne est fixé à 20€, et à 22€ sur place le matin de la course.

Les trois premiers des deux classements scratch Homme et Femme recevront une récompense.

Le départ de la randonnée se fera du bourg de BANCA, entre 6h30 et 7h30. Le prix de l'inscription en ligne est fixé à 8€, et à 10€ le matin de la randonnée. L'organisation se décharge de toute responsabilité concernant les randonneurs n'ayant pas pointé au ravitaillement à mi-parcours (km 10) au-delà de 12h00.

Article 6 :

Tout concurrent s'engage à respecter ce règlement par le seul fait de son inscription.